

Communiqué de presse

Paris, le 9 juin 2020

## **ZAC Plaine Saulnier : coup d'envoi de l'opération du Centre Aquatique Olympique (CAO)**

La Métropole du Grand Paris a organisé le mardi 9 juin 2020 une visite du chantier de la ZAC Plaine Saulnier et de l'emprise du futur Centre Aquatique Olympique (CAO) à Saint-Denis (93). Elle s'est effectuée en présence de l'ensemble des partenaires associés à ce projet d'envergure qui participe également directement à la relance économique.

La visite de chantier a été conduite par Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris, accompagné de Laurent RIVOIRE, Vice-Président délégué aux Sports, en présence d'Anne HIDALGO, Présidente de la SOLIDEO ; de Tony ESTANGUET, Président de Paris 2024 ; de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis ; de Patrick BRAOUEZEC, Président de Plaine commune ; de Vincent ROGER, Délégué spécial de la Région aux Jeux olympiques et paralympiques ; de Stéphane TROUSSEL, Président du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis ; d'Emmanuel GREGOIRE, Premier maire-adjoint de la ville de Paris ; de Luc ALLAIRE, Adjoint au Délégué interministériel pour les Jeux olympiques et paralympiques 2024 ; de Jean-Jacques BEURRIER, Président délégué de la Fédération française de natation ainsi que Bernard MOUNIER, Directeur général délégué de Bouygues Construction.

Cette visite a permis de mettre en lumière plusieurs aspects du chantier :

- **Le coup d'envoi de l'opération du Centre Aquatique Olympique :**

Le CAO est situé sur la ZAC Plaine Saulnier, qui s'étend sur 12 hectares, et dont la Métropole du Grand Paris est maître d'ouvrage. Le lancement du chantier intervient près de trois semaines seulement après le vote exceptionnel du Conseil métropolitain du 15 mai 2020 qui a désigné Bouygues bâtiment Île-de-France comme futur concessionnaire chargé de la construction, la maintenance et l'exploitation du CAO et du franchissement piéton et cycliste attenant de l'autoroute A1. La conception du CAO s'appuie sur des principes d'écoconstruction qui en font un projet innovant. Le geste architectural révèle la sobriété environnementale souhaitée par la Métropole du Grand Paris. Après les Jeux, cet équipement sportif d'envergure internationale sera un lieu d'apprentissage et de pratique du sport accessible à tous et permettant la promotion d'un véritable service public. En phase héritage, le CAO répondra à la fois aux besoins du grand public et à l'organisation des compétitions nationales et internationales.

➤ Plus d'informations dans le dossier de presse du Centre Aquatique Olympique : <https://bit.ly/2Z9X36a>

- **Un projet qui participe directement à la relance économique du pays :**

Le chantier de la ZAC Plaine Saulnier, dont le CAO fait partie, a démarré le 3 mars dernier. Il constitue un formidable effet de levier qui accompagne la relance économique du territoire métropolitain après la crise sanitaire que le pays vient de connaître. Il se caractérise par diverses actions en faveur de l'économie circulaire et de l'économie sociale et solidaire, politiques portées par la Métropole depuis sa création. Ainsi, l'ensemble du mobilier laissé sur en place est entièrement reconditionné pour être vendu. De même, une recyclerie éphémère a été installée sur site afin que les habitants et les associations du territoire puissent récupérer les mobiliers et/ou matériels. Par ailleurs, trois personnes ont été recrutées dans le cadre de contrats d'insertion conformément aux objectifs de la SOLIDEO et de la Métropole du Grand Paris. Ce recrutement est une première étape qui s'inscrit dans un plan plus large et ambitieux en faveur de l'insertion sociale. Ces personnes ont pu témoigner de leur expérience professionnelle auprès des partenaires présents. Enfin, cette visite a permis de présenter des opérations de déconstruction et de valorisation du chantier portant notamment sur les anciennes installations du centre de recherche et de développement d'Engie.

- **Un projet collectif et partenarial :**

La visite du chantier s'est terminée avec l'ensemble des partenaires lors de l'officialisation d'une bache partenariale installée à l'entrée du site de la ZAC Plaine Saulnier et visible depuis les axes autoroutiers et du Stade de France.

**Les partenaires de la Métropole du Grand Paris** : l'État, Paris 2024, le Département de la Seine-Saint-Denis, la SOLIDEO, la Région d'Île-de-France, la Ville de Paris, Plaine commune, la ville de Saint-Denis, et la Fédération française de natation.

### **Les partenaires opérationnels**

#### Pour la Zone d'Aménagement Concerté Plaine Saulnier

Maître d'ouvrage : La Métropole du Grand Paris

Assistance à la maîtrise d'ouvrage : Leclercq associés, Plaine commune développement, Une fabrique de la ville, Respublica

#### Pour le Centre Aquatique Olympique

Maître d'ouvrage : La Métropole du Grand Paris

Mandataire du contrat de concession : Bouygues bâtiment Ile-de-France

Architecte-maître d'œuvre : 2/3/4/ Architecture, urbanisme, paysage et Venhoeven CS

Exploitation de la concession : Récréa

Exploitation et maintenance technique : Dalkia (groupe EDF)

Assistance à la maîtrise d'ouvrage : Algoé, Goutal Alibert et Associés

#### Travaux de dépollution du site :

Maître d'œuvre : ICF

Entreprises : appel d'offres en cours

#### Travaux de déconstruction du site :

Maître d'œuvre : adIngé

Entreprises : Cardem, EDD, Ecolex Technologies, SPL

## **Chiffres-clés**

### **La ZAC Plaine Saulnier :**

- 12 hectares
- 58 % de bureau
- 17 % d'habitation
- 15 % pôle sportif dont CAO
- 8 % de commerce et activités de service

### **Le Centre Aquatique Olympique (CAO) :**

- 2 bassins de dimension variable dont 1 bassin de 50 mètres et 1 bassin de plongeon (en phase olympique)
- 1 bassin d'apprentissage de 25 mètres et 1 bassin aqualudique (en phase héritage)
- 6 000 places assises
- 1 toit de 5 000 m<sup>2</sup> recouvert de panneaux photovoltaïques